



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « EST ENSEMBLE »

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF**

Séance du 11 décembre 2024

Le Bureau de Territoire, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC.

La séance est ouverte à 10h10

Etaient présents :

M. Lionel BENHAROUS, Mme Alexie LORCA, M. Patrice BESSAC, M. Smaïla CAMARA, M. AbdelKrim KARMAOUI, M. Patrick LASCOUX, Mme Julie LEFEBVRE, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, Mme Nathalie BERLU, M. Olivier SARRABEYROUSE, M. Abdel-Madjid SADI, M. François DECHY, M. Tony DI MARTINO, Mme Mirjam RUDIN.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés :

M. BARON, Mme FAVE, M. GALERA, Mme HEUGAS, Mme LE GOUALLEC, Mme SEHOUANE, M. KERN, M. HERVE.

Le procès-verbal des délibérations du Bureau de Territoire du 16 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

BT2024-12-11-1

Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt de 37,5% à Digital Village pour un emprunt PRU d'un montant de 1 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

LE BUREAU DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

VU les compétences facultatives parmi lesquelles figurent l'organisation et le soutien aux actions et manifestations culturelles intéressant l'ensemble de l'établissement public territorial (EPT) ;

VU la délibération n°2020-09-29-03 du 29 septembre 2020 du Conseil de territoire portant délégation de compétence au Bureau de territoire pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figure l'octroi de garantie d'emprunt ;

VU la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et des Consignations annexée adressée à Digital Village ;

CONSIDERANT le projet de Digital Village visant à créer un lieu d'activités multiples, sur 795 m², autour notamment d'un espace de travail / studio partagé sur la thématique du numérique et de l'audiovisuel ;

CONSIDERANT que l'investissement de cette opération s'élève à 1 200 000 € ;

CONSIDERANT la double compétence de l'Etablissement public Territorial Est Ensemble et la ville de Montreuil, et le partage de la garantie à hauteur des surfaces correspondants aux compétences respectives, soit 25% de la garantie demandé pour Montreuil et 75% pour Est Ensemble ;

CONSIDERANT que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) propose un prêt de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros), pour lequel l'Etablissement public territorial Est Ensemble et la Ville de Montreuil décident d'apporter leurs cautionnements dans les termes et conditions fixées ci-dessous ;

CONSIDERANT que la garantie d'emprunt de l'Etablissement public territorial Est Ensemble et de la Ville de Montreuil à hauteur de 50 % du montant des prêts est une condition nécessaire à la souscription de ces prêts par Digital Village ;

CONSIDERANT qu'après garantie de ces emprunts les ratios légaux de plafonnement, de division et de partage du risque dits « ratios Galland » demeureront respectés pour 2024 ;

CONSIDERANT que le projet de convention de garantie d'emprunt ci-annexé entre Digital Village et l'Etablissement public territorial Est Ensemble permet à Est Ensemble d'examiner périodiquement les comptes de la SAS afin de prévenir le risque de défaut ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 15

DIT que la CDC, consent à Digital Village un emprunt présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : création d'un lieu d'activités multiples, sur 795 m², autour notamment d'un espace de travail / studio partagé sur la thématique du numérique et de l'audiovisuel.



Offre CDC		
Caractéristiques	PRUAM	
Enveloppe	PRU AM	
Montant	1 200 000 €	
Commission d'instruction	720 €	
Pénalité de dédit	1 %	
Durée de la période	Trimestrielle	
Taux de période	0,95 %	
TEG¹	3,8 %	
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	Païement périodique	
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle	
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	
Phase d'amortissement		
Durée	25 ans	
Index²	Livret A	
Marge fixe sur index	0,6 %	
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	
Périodicité	Trimestrielle	
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	

ACCORDE sa garantie à hauteur de 37,5 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 200 000 euros (un million deux cent mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de U129381, constitué de 1 ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 450 000 euros (quatre cent cinquante mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement



Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l’Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l’objet d’une capitalisation sauf si l’Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

DIT que l’offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DECLARE que les Garanties sont accordées en conformité avec les dispositions du Code Général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l’étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles précédents.

RECONNAIT être pleinement averti du risque de non-remboursement des Prêts par Digital Village et des conséquences susceptibles d’en résulter sur la situation financière d’Est Ensemble.

RECONNAIT qu’en cas de non-paiement total ou partiel d’une échéance par Digital Village, le cautionnement pourra être mis en jeu par la Caisse des Dépôts et Consignations.

RECONNAIT que l’Etablissement public territorial Est Ensemble devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l’absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la Banque ne s’adresse au préalable à l’emprunteur défaillant.

DIT que les Garanties sont conclues pour la durée des Prêts augmenté d’un délai de trois mois.

S’ENGAGE, selon les termes et conditions de la convention de concession, notamment les clauses portant sur les engagements de subrogation, à poursuivre l’exécution des Contrats de Prêts en cas d’expiration de la Convention si les Contrats de prêts ne sont pas soldés.

AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt garantis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer la convention de garantie d’emprunt entre Digital Village et Est Ensemble.

La séance est levée à 11h55, et ont signé les membres présents:

